

VOTRE TRANQUILLITÉ PASSE PAR DÉPANNAGE ÉLECTRICITÉ !

Que vos locaux soient neufs ou anciens, que vous soyez propriétaire ou locataire, vous n'êtes jamais à l'abri d'une panne d'électricité.

Et vous le savez, la facture peut vite s'avérer salée !

EXEMPLES DE PRESTATIONS PRISES EN COMPTE DANS LE CADRE D'UNE PANNE

- Remplacement d'un câble apparent endommagé par des travaux intérieurs.
- Remplacement d'une prise ou d'un interrupteur ayant provoqué le déclenchement du disjoncteur.
- Remplacement du disjoncteur principal.
- Remplacement d'un fusible ou d'un disjoncteur divisionnaire (selon type de tableau électrique).
- Identification et isolement d'un appareil ménager défectueux (réparation de l'appareil non prise en compte).

Avec **Dépannage électricité**, vous bénéficiez de **3 heures de main d'œuvre** et jusqu'à **300 € HT de pièces de rechange** à chaque intervention !

Au-delà de ces forfaits, l'électricien vous adresse directement son devis, que vous êtes **libre d'accepter ou de refuser**.

CHOISIR DÉPANNAGE ÉLECTRICITÉ, RIEN DE PLUS FACILE !

- 1 Vous contactez nos conseillers qui vous donneront tous les détails relatifs aux conditions d'abonnement.
 - 2 Vous recevez un courrier dans les jours suivant la réception de votre demande, vous informant de la date de prise d'effet de votre abonnement, du numéro de téléphone de **Dépannage électricité** ainsi que des Conditions Générales de Vente.
 - 3 Passé un délai de 17 jours à compter de votre souscription, vous pouvez contacter **Dépannage électricité** 24h/24 et 7j/7. Le montant de l'abonnement apparaît sur votre facture d'énergie.
- Dépannage électricité** est un service proposé aux clients professionnels ayant un contrat d'Électricité et/ou de Gaz naturel avec Vialis.

Une question ? Contactez-nous :

Agence de Colmar
10 rue des Bonnes Gens
CS 70187
68004 Colmar Cedex
03 89 24 60 60
info@calixo.net
www.vialis.tm.fr

Agence de Neuf-Brisach

2 rue Michel Marsal
68600 Neuf-Brisach
03 89 72 29 90
accueil@uem-neuf-brisach.com
www.uem-neuf-brisach.fr



L'énergie est notre avenir, économisons-la !



Dépannage électricité

en partenariat avec **és**
pour les professionnels

Document imprimé sur papier recyclé. Dépannage électricité, en partenariat avec ÉS - Tarifs en vigueur au 01/01/17.

Votre activité professionnelle en toute sérénité
www.vialis.tm.fr



LES PANNES DE COURANT SURVIENNENT TOUJOURS AU PLUS MAUVAIS MOMENT !

Au beau milieu du service de midi, de l'établissement d'un devis, d'un brushing, d'une consultation ou d'une conversation téléphonique...



**24H/24, 7 JOURS/7...
ET LES AFFAIRES
REPRENNENT !**

Avec **Dépannage électricité**, vous bénéficiez d'un accueil téléphonique dédié ouvert

24h/24 et 7j/7.

À la moindre panne électrique, vous appelez et un spécialiste assure une première assistance par téléphone. Si cela ne suffit pas, Vialis fait intervenir un électricien dans vos locaux

en moins de 2 heures !

VIALIS... DES EXPERTS AU SERVICE DES PROS

Vialis a sélectionné pour vous des électriciens hautement qualifiés, membres de la **Corporation des Électriciens**.

Ainsi, vous avez la garantie que tous les travaux effectués dans le cadre de l'intervention de dépannage sont réalisés dans les règles de l'art et conformément aux normes en vigueur.

CE QUE FAIT L'ÉLECTRICIEN :

- **Diagnostic visuel de votre installation électrique** pour identifier l'origine de la panne.
- **Dépannage** : le matériel défectueux est remplacé (dans la limite de 300 € HT par intervention).
- **Sécurisation de l'installation.**
- **Rétablissement du courant** dans tout ou partie de votre installation.
- **Remise d'un bulletin d'intervention** : une véritable garantie pour votre sécurité.

Les garanties d'assistance sont assurées par INTER PARTNER Assistance, société anonyme de droit belge au capital de 31 702 613 euros, entreprise d'assurance non-vie agréée par la Banque Nationale de Belgique [0487], immatriculée au Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro 0415 591 055, dont le siège social est situé 166 Avenue Louise - 1050 Ixelles - Bruxelles Capitale - Belgique, prise au travers de sa succursale française immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 316 139 500 et située 6, rue André Gide 92320 Châtillon. INTER PARTNER Assistance intervient, dans le cadre de ce contrat, sous la marque AXA Assistance.

Ce contrat est géré par ES ENERGIES STRASBOURG (agissant sous la nomination Vialis), société anonyme à conseil d'administration au capital de 6 472 800 euros, enregistrée à l'ORIAS en qualité de courtier d'assurances (www.oriass.fr), sous le numéro 09049279, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg, sous le numéro 501 193 171, dont le siège social est situé 37, rue du Marais Vert - 67953 Strasbourg Cedex 9.

Ce contrat est souscrit par l'intermédiaire de Vialis société anonyme à conseil d'administration au capital de 25 150 000 euros, enregistrée à l'ORIAS en qualité de mandataire d'intermédiaire d'assurance (www.oriass.fr), sous le numéro 09050561, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Colmar, numéro 451 279 848, dont le siège social est situé 10 rue des Bonnes Gens CS 70187 68004 Colmar.

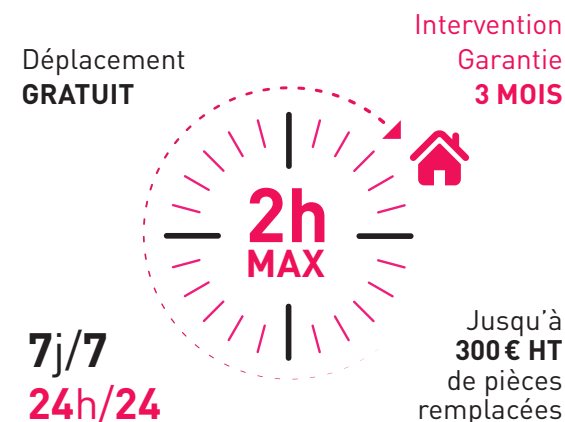
L'ÉLECTRICITÉ EN TOUTE SÉRÉNITÉ À PARTIR DE 7€ HT PAR MOIS SEULEMENT* !

- Assistance téléphonique

24h/24 et 7j/7

(week-ends et jours fériés compris).

- **Déplacement gratuit** de l'électricien dans les 2 heures suivant votre appel.
- Forfait par intervention de 3 heures de main d'œuvre et jusqu'à **300 € HT de pièces remplacées**.
- Intervention **garantie 3 mois**, déplacement, pièces et main d'œuvre.



*Service proposé au professionnel ayant souscrit auprès de Vialis un contrat de fourniture d'électricité d'une puissance inférieure ou égale à 108 kVA.